

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBECNo de division : 01 - Longueuil  
No de cour : 505-11-015147-189  
No de dossier : 41-2356938**AVIS DE LA PROPOSITION  
AUX CRÉANCIERS (Article 51)****NOTICE OF PROPOSAL  
TO CREDITORS (Section 51)**

Dans l'affaire de la proposition de :

In the matter of the proposal of:

**9320-3107 Québec Inc.**société légalement constituée ayant sa principale place d'affaire au  
1310, rue Gay-Lussac, bureau 105, Boucherville, QC J4B 7G4**AVIS** est par les présentes donné que :Take **NOTICE** that:

1. **9320-3107 Québec Inc.**, a déposé une proposition entre les mains de **MNP Ltée**, le 19 avril 2018, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition. Sont annexés au présent avis, un bilan, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration générale et un formulaire de votation. Est également inclus le rapport préliminaire du syndic sur la proposition.

1. **9320-3107 Québec Inc.**, has lodged with MNP Ltd. a proposal, on April 19, 2018, under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

A copy of the proposal is enclosed herewith. Attached to this notice is a statement of affairs, a form of proof of claim, a form of general proxy and a voting letter. Also enclosed is the trustee's preliminary report on the proposal.

2. Une assemblée générale des créanciers sera tenue :

**DATE:** 7 mai 2018  
**HEURE:** 16H00  
**ENDROIT:** Bureau du syndic  
1155, boul. René-Lévesque, O.  
23<sup>e</sup> étage  
Montréal, QC H3B 2K2

2. A general meeting of creditors will be held:

**DATE:** May 7, 2018  
**TIME:** 4:00 P.M.  
**PLACE:** Office of Trustee  
1155 Rene-Levesque Blvd. W.  
23rd Floor  
Montreal, QC H3B 2K2

3. Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, par majorité en nombre et 2/3 en valeur, accepter la proposition faite par le débiteur, soit telle que faite ou telle que changée ou modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

3. The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by a majority in number and 2/3 in value, accept the proposal made by the debtor either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

4. Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable.

4. Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

**FAIT À MONTRÉAL**, ce 27<sup>e</sup> jour d'avril 2018.**DATED AT MONTREAL**, this 27<sup>th</sup> day of April 2018.**MNP LTÉE**

Olivier Boyd, CPA, CMA, CIRP, LIT

**SYNDICS AUTORISÉS EN INSOLVABILITÉ  
LICENSED INSOLVENCY TRUSTEES**1155, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O., 19<sup>e</sup> ÉTAGE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4V2  
1.888.932.4115 TÉL : 514.932.4115 TÉLÉC : 514.932.9195 **MNPdettes.ca**

CANADA  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° DE DIVISION : 01 - LONGUEUIL  
N° COUR : 505-11-015147-189  
N° SURINTENDANT : 41-2356938

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**9320-3107 QUÉBEC INC.**

Personne morale dûment incorporée selon la Loi, et ayant son siège social et principale place d'affaires au 1310, rue Gay-Lussac, bureau 105, dans la ville de Boucherville, la province de Québec, J4B 7G4

Débitrice insolvable

---

**PROPOSITION**

---

Nous, **9320-3107 Québec Inc.**, débitrice susmentionnée (ci-après nommée la « **Société** ») soumettons par les présentes la **Proposition Concordataire** suivante (ci-après nommée la "**Proposition** ") en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après nommée la "**Loi**") :

Aux fins des présentes :

« **Avis d'intention** » s'entend de l'avis d'intention de faire une proposition en vertu de la Loi déposée par la Société le 20 mars 2018.

« **Cour** » s'entend de la Cour Supérieure du District de Longueuil – Chambre Commerciale;

« **Créanciers Garantis** » a le sens alloué à ce terme dans article 2 de la Loi;

« **Engagements** » désigne des paiements à effectuer à l'égard des biens fournis, de services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la date du dépôt de l'avis d'intention qui seront payés en totalité et en priorité sur toutes les réclamations payables dans le cadre de cette Proposition, par la Société dans le cours normal des affaires et dans le respect de ses engagements;

« **Fonds** »: désigne la somme qui sera remise au Syndic par la Société aux fins de la Proposition en conformité avec les termes des articles 2, 3, 4. Le Fonds est de 105 000 \$;

« **Loi** »: Désigne la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité;

« **Proposition** » s'entend de la présente Proposition;

« **Ratification** » désigne la situation découlant de l'acceptation de la Proposition par les créanciers et de l'approbation de celle-ci par la Cour dans un jugement devenu exécutoire du fait de l'expiration du délai d'appel faute d'appel ou de la confirmation du jugement approuvant la proposition ou du retrait de l'appel advenant qu'un appel en soit interjeté;

« **Réclamations Garanties** » s'entendent des réclamations garanties des Créanciers Garantis;

« **Réclamations Ordinaires** » s'entendent des réclamations autres que des Réclamations Garanties, des réclamations des employés en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi, des réclamations de la Couronne, des autres Réclamations Privilégiées, et des Réclamations Reportées. Pour plus de certitude, mais sans toutefois limiter la généralité de ce qui précède, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations de quelque nature que ce soit, qu'elles soient dues pour paiement ou non à la date de l'Avis d'intention, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois quantifiées) découlant de toute opération conclue par la Société avant la date de l'Avis d'intention;

De plus, les Réclamations Ordinaires comprendront les réclamations pour défaut contractuel quant à toute obligation contractée avant la date de l'Avis d'intention, quelle que soit la date à laquelle un tel défaut est survenu, pour autant qu'un tel défaut soit survenu avant le 20 mars 2018;

« **Réclamations Privilégiées** » désigne toutes les réclamations dont la Loi prescrit le paiement par priorité sur toutes les autres réclamations dans le partage des biens d'un débiteur insolvable, incluant celles des employés, actuels et anciens, en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi;

« **Syndic** » s'entend de MNP Ltée, le Syndic nommé dans la présente Proposition.

## **1. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS**

Qu'il soit pourvu de la manière suivante au paiement des réclamations soumises par les créanciers garantis :

Les réclamations des créanciers garantis, autres que celle mentionnée ci-dessous, seront payées selon les conditions et termes déjà établis entre les détenteurs de réclamations garanties ou selon les ententes qui pourront être faites entre eux et des tiers;

## **2. RÉCLAMATIONS PRIORITAIRES DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS**

Qu'il soit pourvu de la manière suivante au paiement de toutes les réclamations dont le paiement est ordonné à ladite Loi dans la répartition des biens d'une personne insolvable, ces paiements devant être faits en priorité sur les réclamations des créanciers ordinaires :

- i. Les réclamations des employés seront acquittées à même le Fonds en conformité avec les dispositions de l'article 60(1.3) de la Loi;
- ii. Les réclamations de la Couronne prévues à l'article 60(1.1) de la Loi devront être acquittées en totalité dans les délais requis par la Loi à même le Fonds;
- iii. Les réclamations privilégiées seront payées entièrement, sans intérêt, à même le Fonds.

### **3. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS ORDINAIRES**

En règlement complet et final des réclamations des créanciers ordinaires, sans intérêts ni pénalités, les Réclamations Ordinaires, telles que définies et prouvées, compromises ou établies par la Cour, seront payées au prorata, après que les réclamations prioritaires soient réglées et les honoraires du syndic soient payés.

Le paiement du Fonds par la Société sera fait comme suit :

- i. Une somme de 500 \$ par mois à verser pour 60 mois, commençant 30 jours après la Ratification;
- ii. Un versement unique de 75 000 \$ payable dans les 60 jours suivante la Ratification.

### **4. HONORAIRES ET DÉBOURSÉS DU SYNDIC**

Tous ces honoraires, dépenses, dettes et obligations seront payés par la Société en priorité à toute réclamation de créanciers privilégiés, ordinaires et de ceux considérés aux articles 60(1.1) et 60(1.3) de la Loi, et ce, à même le Fonds.

### **5. COMITÉ DE CRÉANCIERS**

Les créanciers peuvent, s'ils le jugent nécessaire, nommer une (1) à cinq (5) personnes à un comité de créanciers (ci-après nommé le « Comité »), lequel comité sera investi des pouvoirs suivants :

- a) conseiller le Syndic en ce qui a trait à la date de l'envoi à chaque Créancier Ordinaire dont la réclamation a été prouvée tel que prescrit à l'article 152(5)c) de la Loi;
- b) approuver ou de ratifier tout geste du Syndic soumis par le Syndic pour approbation ou ratification et tout acte susceptible d'une telle approbation ou ratification par les inspecteurs dans une faillite;
- c) autoriser le versement d'un dividende intérimaire conformément aux dispositions de la présente Proposition;
- d) autoriser le report de tout paiement en vertu du paragraphe 4, en totalité ou en partie, et ce, à leur entière discrétion à la condition qu'une telle prorogation soit dans l'intérêt des Créanciers Ordinaires et de la Société;
- e) conseiller le Syndic en ce qui a trait à l'administration de la Proposition;
- f) confirmer que la Proposition a été complétée.

## 6. AUTRES

### Réclamation contre les administrateurs

L'acceptation de la Proposition par les créanciers tiendra lieu de quittance quant à toutes réclamations contre les administrateurs dont ils peuvent être responsables selon les critères de l'article 50 (13) de la Loi.

**Traitements préférentiels et opérations sous-évaluées :** Conditionnellement à l'Approbation, les recours prévus aux articles 95 à 101 de la Loi (traitements préférentiels, opérations sous-évaluées, dividendes et rachat d'actions) ne s'appliqueront pas, le tout conformément à la section 101.1 de la Loi.

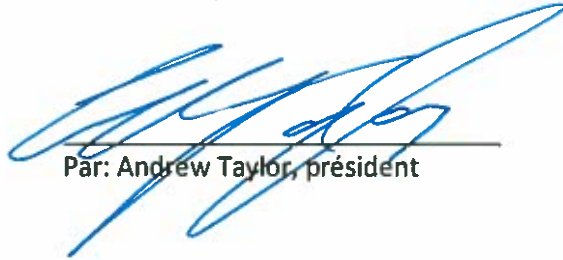
FAIT à Montréal le <sup>19<sup>e</sup></sup> ~~18<sup>e</sup>~~ jour d'avril 2018

TÉMOIN



Par: Olivier Boyd, CPA, CMA, CIRP, LIT

9320-3107 QUÉBEC INC.



Par: Andrew Taylor, président

District de: Québec  
 No division: 01 - Longueuil  
 No cour: 505-11-015147-189  
 No dossier: 41-2356938

original  modifié

**\_ FORMULAIRE 78 \_**  
 Bilan - proposition déposée par une entité  
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
 9320-3107 Québec Inc.  
 de la ville de Boucherville, dans la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 20 mars 2018. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A .....	78,764.72	1. Inventaire .....	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" .....	0.00	2. Aménagements .....	0.00
Créanciers non garantis total .....	78,764.72	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
		Bonnes .....	50,000.00
2. Créanciers garantis: voir liste B .....	0.00	Douteuses .....	132,000.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C .....	0.00	Mauvaises .....	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de .....	376,797.11	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	50,000.00
Total du passif .....	455,561.83	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F .....	0.00
Surplus .....	NIL	5. Dépôts en institutions financières .....	0.00
		6. Espèces .....	0.00
		7. Bétail .....	0.00
		8. Machines, outillage et installation .....	0.00
		9. Immeubles et biens réels: voir liste G .....	0.00
		10. Ameublement .....	0.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc .....	0.00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc. ....)	0.00
		13. Droits en vertu de testaments .....	0.00
		14. Véhicules .....	0.00
		15. Autres biens: voir liste H .....	0.00
		Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit .....	0.00
		Montant du capital payé .....	0.00
		Solde souscrit et impayé .....	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé .....	0.00
		Total de l'actif .....	50,000.00
		Déficit .....	405,561.83

Je, Andrew Taylor, de Carignan en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 19 avril 2018, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
 devant moi le 19 avril 2018, à Montréal en la province de Québec

  
 Olivier Boyd, Commissaire à l'Assermentation  
 Pour la province de Québec  
 Expire le 9 décembre 2018



  
 Andrew Taylor

District de: Québec  
 No division: 01 - Longueuil  
 No cour: 505-11-015147-189  
 No dossier: 41-2356938

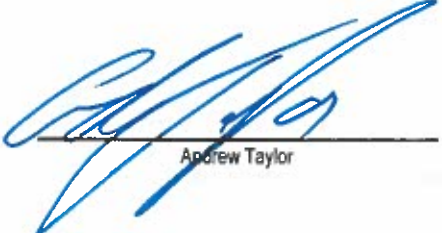
FORM 78 – Suite

Liste "A"  
 Créanciers Non Garantis  
 9320-3107 Québec Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Acier Bouchard Taylor50	550 Sagard Saint-Bruno QC J3V 6C2	6,311.68	0.00	6,311.68
2	Acier-Béton Charpente	777 rue de Carignan Longueuil QC J4L 2R3	1,954.59	0.00	1,954.59
3	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement estimé	Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-6I Québec QC G1N 4V5	48,029.00	0.00	48,029.00
4	ARC - Taxe - Québec Attn: Quebec Insolvency Intake Centre estimé	Shawinigan - Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-sud QC G9P 5H9	1.00	0.00	1.00
5	Axis Peinture	2755 boul. Matte Brossard QC J4Y 2P4	3,391.76	0.00	3,391.76
6	CNESST du Québec (formerly CSST) - Longueuil	25 boulevard La Fayette 4 ième étage Longueuil QC J4K 5B7	1.00	0.00	1.00
7	Commission de la construction du Québec Attn: Mike Jukoji (poste 6687 - mike.lukoji@ccq.org)	1201 Boulevard Crémazie Est Montréal QC H2M 2T8	0.00	0.00	0.00
8	Dufresne Standard	7956, 15e ave. Montréal QC H1Z 3N6	1,317.07	0.00	1,317.07
9	Empire Buff	1485, St-Elzéard O. Laval QC H7L 3N6	480.88	0.00	480.88
10	Hébert, Marsolais	370 Ch. Chambly Longueuil QC J4H 3Z6	4,963.76	0.00	4,963.76
11	Nationex	4845 rue Charleoi Montreal-Nord QC H1H 1V5	124.17	0.00	124.17
12	Polisage St-Hubert	6700 Grande-Allé Saint-Hubert QC J3Y 8X6	1,080.77	0.00	1,080.77
13	SF Installation	100 boul. Swail Richelieu QC J3L 3S1	10,879.79	0.00	10,879.79
14	Soudure Excel	1241 rue Labadie Longueuil QC J4N 1E2	229.25	0.00	229.25
<b>Total:</b>			<b>78,764.72</b>	<b>0.00</b>	<b>78,764.72</b>

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-015147-189  
No dossier: 41-2356938

FORM 78 – Suite

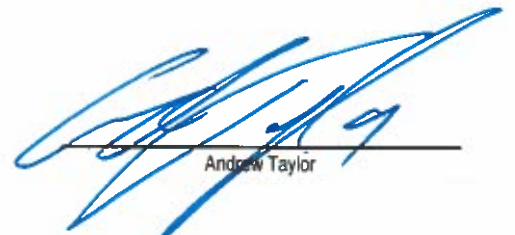
Liste "B"  
Créanciers Garantis

9320-3107 Québec Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
			Total:			0.00	0.00	0.00

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor



District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-015147-189  
No dossier: 41-2356938

FORM 78 -- Suite

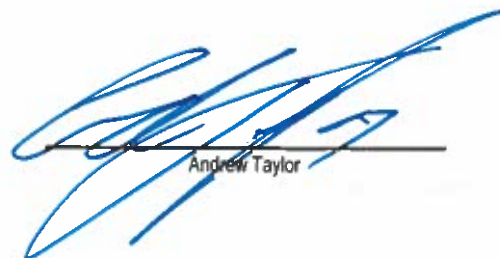
Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9320-3107 Québec Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor

District de: Québec  
 No division: 01 - Longueuil  
 No cour: 505-11-015147-189  
 No dossier: 41-2356938

FORM 78 -- Suite

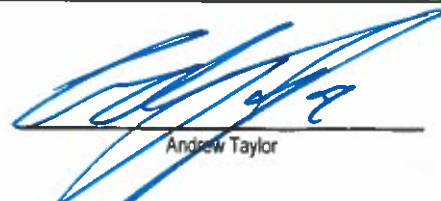
Liste "D"  
 Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

9320-3107 Québec Inc.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement estimé	Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-6I Québec QC G1N 4V5	247,486.00	0.00		Continuité d'entreprise
2	Alumico	4343 Rue Hochelaga Montréal QC H1V 1C2	3,414.76	0.00		Continuité d'entreprise
3	ARC - Taxe - Québec Attn: Quebec Insolvency Intake Centre estimé	Shawinigan - Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-sud QC G9P 5H9	41,200.00	0.00		Continuité d'entreprise
4	BMO Financial Group c/o BankruptcyHighway.com Attn: Mike Timko	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	11,000.00	0.00		Continuité d'entreprise
5	Business Development Bank of Canada - Québec Attn: Laurence Boulérice	Special Accounts Department 5 Place Ville Marie, Plaza level, Building BDC Montréal QC H3B 5E7	36,000.00	0.00		Continuité d'entreprise
6	Casa Bois	1302 Chemin Industries Local C Saint-Nicolas QC G7A 1A8	1,744.31	0.00		Continuité d'entreprise
7	Cometal	2965 boul. De la Rive-Sud Saint-Romuald QC G6W 6N6	970.39	0.00		Continuité d'entreprise
8	Gaz Métro Attn: Linda Young	Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3	898.94	0.00		Continuité d'entreprise
9	ML Soudure	1320 rue Volta Boucherville QC J4B 6G6	108.08	0.00		Continuité d'entreprise
10	Montreal Anodize Systems	1355 Boul. Hymus Dorval QC H9P 1J5	1,839.62	0.00		Continuité d'entreprise
11	Oxygene Rive Sud	1733, boul. Taschereau Longueuil QC J4K 2X9	4,105.52	0.00		Continuité d'entreprise
12	Peinture ALRO Ltee	8146, boul. Industriel Chambly QC J3L 4X3	1,858.35	0.00		Continuité d'entreprise
13	Plan Image	1501, rue Ampère Boucherville QC J4B 5Z5	1,609.65	0.00		Continuité d'entreprise
14	Plastic Forget	2495, boul. Industriel Chambly QC J3L 4W3	114.98	0.00		Continuité d'entreprise
15	Pli métal	8555, Place Marien Montreal-est QC H1B 5W6	1,858.92	0.00		Continuité d'entreprise

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-015147-189  
No dossier: 41-2356938

FORM 78 -- Suite

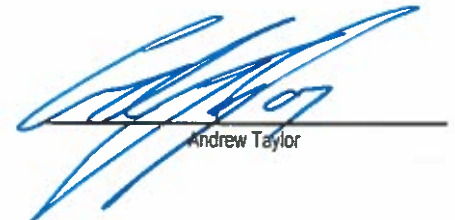
Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres

9320-3107 Québec Inc.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
16	Technologie Supérieur des Alliages	60, Chemin du Tremblay Boucherville QC J4B 6Z5	10,587.59	0.00		Continuité d'entreprise
17	Thinking Capital Financial Corporation Attn: Bankruptcy dept.	300 - 4200 boul Dorchester Westmount QC H3Z 1V4	12,000.00	0.00		Continuité d'entreprise
<b>Total:</b>			<b>376,797.11</b>	<b>0.00</b>		

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor

District de: Québec  
 No division: 01- Longueuil  
 No cour: 505-11-015147-189  
 No dossier: 41-2356938

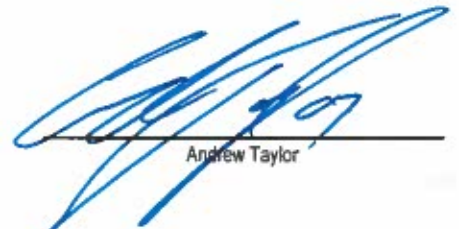
FORM 78 – Suite

Liste "E"  
 Créances payables à l'actif  
 9320-3107 Québec Inc.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
1	Comptes à recevoir		comptes à recevoir	50,000.00 132,000.00 0.00		18-avr-2018	50,000.00	s/o
Total:				50,000.00 132,000.00 0.00			50,000.00	

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-015147-189  
No dossier: 41-2356938

FORM 78 – Suite

Liste "F"

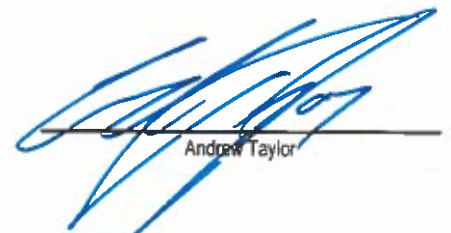
Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

9320-3107 Québec Inc.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total: 0.00		0.00	

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor

District de: Québec  
No division: 01- Longueuil  
No cour: 505-11-015147-189  
No dossier: 41-2356938

FORM 78 -- Suite

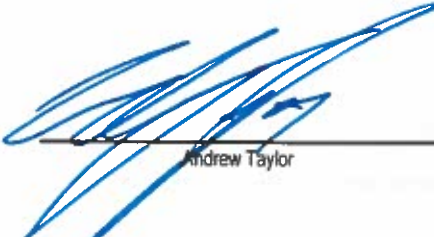
Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au débiteur

9320-3107 Québec Inc.

Description de la propriété	Nature du droit du débiteur	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Total:			0.00		0.00

19-avr-2018

Date



Andrew Taylor

District de: Québec  
No division: 01- Longueuil  
No cour: 505-11-015147-189  
No dossier: 41-2356938

FORM 78 -- Fin

Liste "H"  
Biens

9320-3107 Québec Inc.

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
			<b>Total:</b>	<b>0.00</b>

19-avr-2018

Date

  
Andrew Taylor

No de Division: 01 - Longueuil  
No de Cour: 505-11-015147-189  
No de Dossier: 41-2356938

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE

9320-3107 QUÉBEC INC.

Personne morale dûment incorporée selon la Loi, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1310, rue Gay-Lussac, bureau 105, dans la ville de Boucherville, province de Québec, J4B 7G4

---

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA PROPOSITION

---

I. AUX CRÉANCIERS

1. En date du 19<sup>e</sup> jour d'avril 2018, 9320-3107 Québec inc. (la « Débitrice » ou la « Société »), a déposé une proposition (la « Proposition ») sous la partie III, section I de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après désignée « Loi » ou « LFI »).
2. Veuillez noter que la Débitrice n'est pas en faillite, mais désire soumettre un arrangement à ses créanciers pour le règlement de ses dettes grâce à une Proposition en vertu de la Loi.
3. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi et afin d'aider les créanciers dans leur processus de décision concernant la Proposition, le syndic soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
4. Nous incluons avec la présente copie de la Proposition, un bilan abrégé des affaires de la compagnie, une liste des créanciers, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de vote et de procuration.
5. Une assemblée des créanciers sera tenue le 7<sup>e</sup> jour de mai 2018, à 16h00, au bureau du syndic situé au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 23<sup>e</sup> étage, à Montréal, afin de considérer la Proposition et de voter pour son acceptation ou son refus.



6. Il est important de noter que tous les créanciers qui auront prouvé leur réclamation au moment de l'assemblée pourront y voter. Les créanciers ayant soumis une preuve de réclamation dûment complétée auprès du syndic peuvent voter avant l'assemblée en utilisant le formulaire de vote joint aux présentes.
7. Tout représentant d'une corporation, délégué à l'assemblée pour y voter, doit être muni d'un formulaire de procuration dûment complété, identifiant la personne autorisée à voter au nom de la corporation.
8. **Nous mettons le lecteur en garde que nous n'avons pas effectué de vérification, ni d'enquête relativement aux livres et registres de la Société. Conséquemment, nous ne pouvons exprimer une opinion sur l'exactitude de l'information contenue aux présentes. L'information provient des livres et registres qui ont été mis à notre disposition, ainsi que des discussions que nous avons eues avec la direction de la Société.**

## II. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

9. Fondée en avril 2015, mais ayant débuté ses opérations en avril 2017, la Débitrice est une société constituée selon la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. La Société se spécialise dans la soudure et le polissage de matériaux ferreux et en acier inoxydable.
10. La Société a été fondée afin de répondre à des appels d'offre publique de travaux de nature institutionnelle ou commerciale nécessitant une licence en règle avec la Régie du bâtiment du Québec.
11. Pour ce faire, la Société retenait les services d'employés, de même que certains véhicules de la compagnie Taylor Steel and Stainless inc. et utilisait les équipements de la compagnie Devonex inc. (ci-après les Sociétés Affiliées).
12. Les Sociétés Affiliées sont la propriété de M. Andrew Taylor et il en est également l'unique administrateur.
13. Les Sociétés Affiliées font l'objet de réclamations gouvernementales importantes puisque l'administrateur a négligé d'effectuer les déclarations et remises de taxes et de déductions à la source dans les délais requis.
14. Puisqu'il existe un risque de cotisation en continuité d'entreprise pour la Société, celle-ci devenait de facto insolvable.

15. Les Sociétés Affiliées ont fait faillite le 10 avril 2018, et leurs premières assemblées des créanciers respectives doivent se tenir dans les heures précédant celle de la Société.
16. Afin de protéger la Société et pour lui permettre de se restructurer, le 20 mars 2018, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition conformément aux dispositions de l'article 50.4 (1) de la Loi.
17. MNP LTÉE (le « Syndic ») a consenti à agir comme Syndic à la Proposition.

### III. PLAN DE REDRESSEMENT

18. La Société doit remédier à sa structure légale et opérationnelle, et acquérir les actifs nécessaires à sa restructuration.
19. Afin de maintenir ses opérations lui permettant de générer les revenus nécessaires pour supporter la Proposition, la Société a effectué une offre d'achat des équipements des deux (2) Sociétés Affiliées. La présente Proposition est conséquemment contingente à l'acceptation des offres d'achat déposées.
20. Afin d'éviter que les problématiques de non production des rapports statutaires ne se reproduisent, l'administrateur a procédé à l'embauche d'une technicienne comptable afin d'effectuer la tenue de livre de la Société et ainsi maintenir les registres à jour.
21. La Société détient actuellement des contrats lui permettant de générer des marges importantes. De plus, en continuant de servir ses clients, cela permet d'assurer le paiement des retenues contractuelles dans le cours normal des affaires.

#### IV. SUIVI DES OPÉRATIONS

22. Conformément à la Loi, nous avons exercé une surveillance des affaires et des finances de la Société.

##### Évolution comparative de l'encaisse pour la période du 19 mars au 13 avril 2018

	RÉEL	BUDGET	ÉCART	Notes
<b>Encaissements</b>				
Vente	1,000	18,570	(17,570)	
Encaissement CAR	<u>82,575</u>	<u>88,260</u>	<u>(5,685)</u>	
	83,575	106,830	(23,255)	<b>1</b>
<b>Décaissements</b>				
Achat de matières premières	35,277	32,375	2,902	
Retrait du propriétaire	2,000	2,000	-	<b>2</b>
Salaires	5,586	7,179	(1,593)	
Remise DAS	-	2,230	(2,230)	<b>3</b>
Honoraires professionnels	25,000	25,000	-	<b>4</b>
Frais d'administration	10,596	8,037	2,558	
Taxes de vente	-	-	-	
Proposition	-	-	-	
Autres	<u>19,766</u>	<u>11,356</u>	<u>8,410</u>	<b>5</b>
	98,225	88,177	10,049	
Variation de trésorerie	(14,650)	18,654	(33,304)	
Encaisse au début	<u>27,183</u>	<u>27,183</u>	<u>-</u>	
Encaisse à la fin	<u>12,533</u>	<u>45,837</u>	<u>(33,304)</u>	

#### Notes :

- 1) L'encaissement des ventes connaît un certain retard puisque deux (2) contrats résidentiels seront payés par les assureurs des clients. L'encaissement est maintenant prévu d'ici la fin d'avril 2018.
- 2) Représente la rémunération du propriétaire.
- 3) Écart temporaire payé au cours de la semaine suivante.
- 4) Frais de la Proposition et de restructuration.
- 5) Le compte « Autres » représente des achats de matière première effectués par l'administrateur avec sa carte de crédit personnelle. Il a actuellement effectué des remboursements additionnels sur sa carte pour 8 410 \$.

## V. INFORMATIONS FINANCIÈRES

24. Les données financières qui suivent ont été extraites des livres et registres de la Débitrice et des entretiens tenus avec l'administrateur et le comptable de la Société. Cette information est fournie uniquement afin d'aider le lecteur dans l'évaluation de la situation financière actuelle de la Débitrice.
25. Le Syndic ne fait aucune déclaration et ne peut assurer que cette information financière est exacte.

## VI. ACTIFS

26. La Société possède les actifs décrits ci-après:  
(non audité - en \$ CAD)

ACTIF	Valeur aux livres 20 avr. 18	montant de réalisation estimé			
			HAUT		BAS
Encaisse	(1) 12 533	100%	12 533	100%	12 533
Comptes à recevoir	(2) 182 113	75%	136 585	25%	45 528
	<u>194 646</u>		<u>149 118</u>		<u>58 061</u>

### Notes :

1) **Encaisse**

Le montant de 12 533 \$ représente le solde bancaire au 16 avril 2018.

2) **Comptes à recevoir**

Le détail des comptes à recevoir est présenté dans le tableau ci-dessous :

CLIENTS		89 jours et moins	90 jours et plus	Total
Hulix Construction	(1)	62 141	75 729	137 870
Habitat for Humanity	(2)	6 829	-	6 829
Welldone Finition	(3)	4 421	-	4 421
Consortium MR	(3)	2 573	-	2 573
Groupe DCR	(3)	-	1 654	1 654
Soudure SGAV	(3)	1 405	-	1 405
Immobilier Lépine	(3)	489	-	489
Lavinia Ladau	(4)	11 503	-	11 503
Isabelle Larocque	(4)	11 405	-	11 405
6276776 Canada inc.	(4)	<u>3 961</u>	-	<u>3 961</u>
		<u>104 727</u>	<u>77 383</u>	<u>182 110</u>

**Notes :**

- 1) Des divers projets en cours ou complété avec Hulix Construction, 75 729\$ correspond à des retenu contractuelle de 10% qui seront payé 12 mois après l'échéance des travaux. Les montants à recevoir de 62 141\$ représente des travaux pour des contrats en cours.
- 2) Représente le dépôt pour un contrat qui n'est pas commencé
- 3) Représente des retenues sur contrats uniquement payable entre trois et six mois.
- 4) Représente des sommes à recevoir payable au cours des prochaines semaines.

## VII. PASSIFS

27. La Débitrice nous a fourni une liste de ses créanciers. Toutefois, nous ne pouvons pas, en ce moment, déterminer l'exactitude de ladite liste. Au fur et à mesure que les preuves de réclamation seront reçues, nous inscrirons les montants précis réclamés par les créanciers et, avant le paiement de tout dividende, nous effectuerons une analyse des écarts.
28. Les dettes de la Débitrice, selon le bilan statutaire, peuvent être résumées comme suit:  
(non audité - en \$ CAD)

<b>PASSIF</b>	<b>Valeur aux livres 20 avr. 18</b>
<b>Créanciers garantis</b>	-
<b>Fiducies présumées</b>	
ARC - DAS 60(1.1)	-
ARQ - DAS 60(1.1)	-
	<hr/>
	-
<b>Salaires et vacances</b>	-
<b>Créanciers non garantis</b>	
TPS/TVQ	48 029
Fournisseurs	30 736
	<hr/>
	78 765
<b>Créanciers éventuels</b>	
Gouvernements	288 686
Fournisseurs	88 111
	<hr/>
	376 797
	<hr/>
	<b>455 562</b>

**a) Créanciers garantis**

Selon les données fournies et les recherches effectuées au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), il n'existe aucun créancier garanti.

**b) Fiducies présumées**

Selon les livres et registres non vérifiés de la Débitrice, au 19 avril 2018, le montant des fiducies présumées relativement à des déductions à la source impayées est nul.

**c) Créanciers non garantis**

Selon les livres et registres non vérifiés de la Débitrice, au 19 avril 2018, les créances non

garanties totalisent approximativement 78 7695 \$, tel que présenté au bilan statutaire de la Société.

**d) Créanciers éventuels**

Selon les livres et registres non vérifiés des deux (2) Sociétés Affiliées, les créances éventuelles totalisent approximativement 376 797 \$, tel que présenté au bilan statutaire de la Société.

Nous mettons en garde le lecteur que les montants dus aux créanciers par la Débitrice ne seront confirmés que suite au dépôt des preuves de réclamation par les créanciers.

## **VIII. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION**

29. Nous soulignons que, pour que la Proposition soit acceptée à l'assemblée des créanciers du 7e jour de mai 2018 et lie tous les créanciers, les conditions suivantes doivent être réalisées:

- Une majorité en nombre des créanciers (+ de 50 %) ayant le droit de vote et l'ayant exercé doit se prononcer en faveur de la Proposition;
- Les créanciers votant en faveur doivent, par ailleurs, représenter au moins deux tiers (2/3) en valeur monétaire des créanciers s'étant prononcés sur la Proposition;
- La Proposition doit, par la suite, être ratifiée par la Cour.

30. La Proposition se résume comme suit :

- Les réclamations des créanciers garantis, s'il y en a, seront payées selon les ententes déjà en vigueur ou conformément à tout arrangement pouvant être conclu à l'avenir entre la Société et les créanciers garantis;
- Les réclamations prioritaires de la Couronne, s'il y en a, seront payées intégralement dans un délai de six (6) mois après la ratification;
- Les réclamations prioritaires des employés, s'il y en a, seront payées dans le cours normal des affaires;
- Les réclamations des détenteurs de réclamations privilégiées autres que celles susmentionnées seront payées intégralement en priorité sur toutes les réclamations ordinaires;
- En règlement complet et final des réclamations des créanciers ordinaires, sans intérêts ni pénalités, la Proposition prévoit un Fonds disponible de **105 000 \$**.

Le paiement du Fonds par la Société sera fait comme suit:

- Une somme de 500 \$ par mois à verser pour 60 mois, commençant 30 jours après la Ratification;
- Un versement unique de 75 000 \$ payable dans les 60 jours suivant la Ratification.

Pour plus de détails, veuillez consulter la Proposition intégrale qui accompagne ce rapport.

## IX. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS

31. Nous présentons ci-après un sommaire de la valeur des actifs de la Société en valeur de réalisation dans l'éventualité d'une faillite:  
(non audité - en \$ CAD)

ACTIF		Valeur aux livres 20 avr. 18		Réalisation estimée \$
Encaisse	(1)	12 533	100%	12 533
Comptes à recevoir	(2)	182 113	25%	45 528
		<u>194 646</u>		<u>58 061</u>
Moins :				
Fiducie présumée				-
Frais professionnels et de réalisation				<u>15 000</u>
				15 000
Surplus estimé				<u><u>43 061</u></u>

En conclusion, dans un scénario de faillite, les montants réalisables des comptes à recevoir seraient inférieurs qu'en continuité d'opérations. Le Syndic se base sur son expérience de même que sur la possibilité que certains travaux correctifs doivent être effectués avant l'encaissement des retenues contractuelles. De plus, la facturation pour des travaux en cours sera difficilement encaissable si ceux-ci ne sont pas complétés par la Société.



## X. ANALYSE DU DIVIDENDE ESTIMATIF

32. Les créanciers ordinaires recevront un dividende brut de 105 000 \$ dans le cadre de la Proposition.

DIVIDENDE ESTIMATIF	Proposition \$	Faillite \$
Fonds	105 000	-
Réalisation estimée	-	58 061
Dividende brut	105 000	58 061
Moins :		
Fiducie présumée	-	-
Frais professionnels estimés	10 000	10 000
Frais de réalisation	-	5 000
	10 000	15 000
<b>Fonds disponibles estimés</b>	<b>95 000</b>	<b>43 061</b>

PASSIF	Valeur aux livres 20 avr. 18	Proposition %	Faillite %
Créanciers divulgués	78 765	100%	55%
Créanciers éventuels	376 797	25%	11%
Créanciers totaux	455562	21%	9%

### Notes :

Le montant estimatif des réclamations des créanciers ordinaires est fondé sur l'information disponible, avant la réception des preuves de réclamation.

De plus, le pourcentage de dividende estimatif sera établi en fonction des réclamations déposées par les créanciers de la Société et des Sociétés Affiliées.

## XI. CONDUITE DE LA SOCIÉTÉ

33. La Société a utilisé les actifs des Sociétés Affiliées pendant près d'un an sans pour autant payer de loyers pour ceux-ci ou comptabiliser adéquatement le coût des transferts internes. Le Syndic constate qu'il est fort possible que des réclamations de la part des créanciers des Sociétés Affiliées puissent être déposées relativement à la Société.
34. Tel que mentionné au point 23 du présent rapport, un remboursement de 8 410 \$ fut effectué sur la carte de crédit de l'administrateur. Cette transaction constitue une opération révisable au sens de l'article 95 de la Loi.

## XII. RÉMUNÉRATION DU SYNDIC

35. Tous les honoraires et déboursés pour et directement liés aux procédures découlant de la Proposition, incluant les frais légaux de la Société, seront effectués à même la Proposition.

## XIII. RECOMMANDATIONS

Tel qu'en témoigne notre analyse, nous sommes d'avis que les créanciers ordinaires recevraient un dividende allant de 21% à 100% dans l'éventualité où la Proposition était acceptée, comparativement à un scénario de faillite dans lequel la somme disponible aux créanciers ordinaires serait inférieure.

La Société est confiante qu'elle peut respecter les conditions de sa Proposition et offrir aux créanciers un recouvrement sur leur dette, lequel serait certainement moindre, soit 9%, dans l'éventualité d'une faillite.


**À titre de syndic, nous considérons cette Proposition raisonnable pour les créanciers et nous recommandons son acceptation.**

Si vous avez des questions concernant les présentes, n'hésitez pas à nous contacter.

Respectueusement soumis, ce 26e jour d'avril 2018.

**MNP LTÉE**

Es qualité de syndic à la proposition de  
9320-3107 Québec Inc.  
et non en sa capacité personnelle



Olivier Boyd, CPA, CMA, CRP, LIT  
Vice-président

**PREUVE DE RÉCLAMATION**(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

---

---

Dans l'affaire de la proposition de **9320-3107 Québec Inc.**, de la ville de Boucherville, province de Québec, et de la réclamation de :

\_\_\_\_\_, créancier.  
Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de  
\_\_\_\_\_ (ville et province), certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis \_\_\_\_\_ (préciser le poste ou la fonction) de \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou de son représentant).
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de l'avis d'intention de faire une proposition, **soit le 20 mars 2018**, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.  
(« Créancier ordinaire »)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(« Créancier privilégié »)  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après.  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteurs à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

FORMULAIRE 31 (suite)

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 DE LA Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$.

- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- (À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)*

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$.

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en TANT QUE CLIENT EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 262 DE LA Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

*(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)*

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la proposition, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

Daté le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin (signature)

\_\_\_\_\_  
Créancier (signature)

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de **9320-3107 Québec Inc.**

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_

*(nom du créancier) (nom du village ou de la ville)*

Créancier dans l'affaire susmentionné, nomme \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

Mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier Personne morale

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé



**MNP LTÉE**

1155, boul. René-Lévesque O., 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4V2  
Téléphone / Telephone: 514 932-4115  
Télécopieur / Facsimile: 514 932-9195  
[montreal.claims@mnp.ca](mailto:montreal.claims@mnp.ca)

**PROOF OF CLAIM**

(Sections 50.1, 81.5 and 81.6, subsections 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) and 128(1),  
and Paragraphs 51(1)e) et 66.14b) of the Act

All Notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

\_\_\_\_\_

In the matter of the Proposal of **9320-3107 Québec Inc.**, in the city of Boucherville, Province of Quebec, and the claim of:  
\_\_\_\_\_, creditor.

I, \_\_\_\_\_ (name of creditor or representative of the creditor), of  
\_\_\_\_\_ (city and province), do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am \_\_\_\_\_ (state position or title) of \_\_\_\_\_ (name of creditor or representative of the creditor)).
2. That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
3. That the debtor was, at the date of the Notice of intention to make a proposal, **namely March 20, 2018**, and still is, indebted to the creditor in the sum of \_\_\_\_\_ \$, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule A, after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)
4. (Check and complete appropriate category.)

A. UNSECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_  
(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and  
(Check appropriate description.)

Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I do not claim a right to a priority.  
("Ordinary creditor")

Regarding the amount of \$ \_\_\_\_\_, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.  
("Preferred creditor")  
(Provide on an attached sheet details to support priority claims.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:  
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ \_\_\_\_\_

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ \_\_\_\_\_ as security, particulars of which are as follows:  
(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ \_\_\_\_\_  
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

- E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ \_\_\_\_\_
  - That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_
  - That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_

- F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ \_\_\_\_\_
  - That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_
  - That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ \_\_\_\_\_

- G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ \_\_\_\_\_  
 (To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:  
 (Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

- H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ \_\_\_\_\_

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by 262 of the Act, particulars of which are as follows:  
 (Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial proposal event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: (provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Witness (signature)

\_\_\_\_\_  
 Creditor (signature)

Telephone No.: \_\_\_\_\_

Fax No.: \_\_\_\_\_

Email address: \_\_\_\_\_

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.  
 Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

**PROXY**

(Subsection 102(2) and paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act)

In the matter of Proposal of **9320-3107 Quebec Inc.**

I, \_\_\_\_\_, of \_\_\_\_\_  
 (name of creditor) (name of town or city)

Creditor in the above matter, hereby appoint \_\_\_\_\_ of \_\_\_\_\_

To be my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another proxyholder in his or her place.

Dated at \_\_\_\_\_ this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Witness

\_\_\_\_\_  
 Name of Corporate Creditor

\_\_\_\_\_  
 Witness

\_\_\_\_\_  
 Name and Title of Signing Officer

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-015147-189  
No dossier: 41-2356938

FORMULAIRE 37

Formulaire de votation  
(alinéa 51(1)(f) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de  
**9320-3107 QUÉBEC INC.**  
de la ville de Boucherville, dans la province de Québec

Je, \_\_\_\_\_, créancier (ou Je, \_\_\_\_\_, représentant  
de \_\_\_\_\_ créancier), de \_\_\_\_\_ (*nom de la ville*) créancier dans  
l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \_\_\_\_\_ \$, demande au syndic  
agissant relativement à la proposition de 9320-3107 Québec Inc., de consigner mon vote \_\_\_\_\_  
(en faveur de ou contre) l'acceptation de la proposition, faite le 19 avril 2018.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

Par : \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à:

MNP LTEE - Syndic  
Par :

\_\_\_\_\_  
Olivier Boyd, CPA, CMA, CIRP, LIT  
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 19e étage  
Montréal QC H3B 4V2  
Téléphone: (514) 932-4115      Télécopieur: (514) 932-9195

District of: Quebec  
Division No. 01 - Longueuil  
Court No. 505-11-015147-189  
Estate No. 41-2356938

FORM 37

Voting Letter  
(Paragraph 51(1)(f) of the Act)

In the matter of the proposal of  
**9320-3107 QUÉBEC INC.**  
of the City of Boucherville, in the Province of Quebec

I, \_\_\_\_\_, creditor (or I, \_\_\_\_\_, representative of  
\_\_\_\_\_, creditor), of \_\_\_\_\_, (*name of the City*) a creditor in the above  
matter for the sum of \$ \_\_\_\_\_, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of  
9320-3107 Quebec Inc., to record my vote \_\_\_\_\_ (for or against) the acceptance of the proposal as  
made on the 19<sup>th</sup> day of April 2018.

Dated at \_\_\_\_\_, this \_\_\_\_\_ day of \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Individual Creditor

\_\_\_\_\_  
Witness

\_\_\_\_\_  
Name of Corporate Creditor

Per \_\_\_\_\_  
Name and Title of Signing Officer

Return To:

MNP LTEE - Trustee  
Per:

\_\_\_\_\_  
Olivier Boyd, CPA, CMA, CIRP, LIT  
1155, René-Lévesque Boulevard West, 19th Floor  
Montréal, QC H3B 4V2  
Phone: (514) 932-4115 Fax: (514) 932-9195